

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

DELIBERATION N° DE_036_2025

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 04 novembre 2025

Nombre

de Conseillers en exercice 12

de Présents 10

de Votants 12

quatre novembre deux mille vingt-cinq à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Antoine ARENA.

OBJET :

Acquisition de terrain pour l'agrandissement du cimetière

Étaient présents : Antoine ARENA, Bénédicte ESMIOL-PAUL, Michel BARDET, Christine HAMOT, Jean-Louis ROUSSELET, Marc GORSKI, Cyrille MEYNIER, Bruno VILLARON, Pierre TEULER, Christian GASSEND

Absents :

Excusés :

Procuration de : Jean-Marie MARTIN représenté par Michel BARDET, Kris HEYNDRIKX représenté par Antoine ARENA

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à la désignation d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;

Marc GORSKI, a été désigné(e) pour remplir cette fonction qu'il(elle) a acceptée.

NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 31/10/2025

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le cimetière communal arrive au terme de sa capacité et qu'il convient de l'agrandir. Pour ce faire, un accord a été convenu avec la famille Bession/Verany, propriétaire de la parcelle mitoyenne numérotée A641 qui accepte un détachement de parcelle et la vente d'un terrain d'une surface de 1 532 m² à la commune. (cf plan géomètre annexé) pour un montant de 2€ le mètre carré, soit: 3064 €.

D'autre part, la commune s'engage à attribuer gracieusement une concession de cimetière à la famille Bession/Verany, d'une superficie de 1,5m x 2,5 m (soit 6-8 places, la fourniture et pose du caveau est à la charge de la famille) pour une durée de 30 ans renouvelable une fois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- D'acquérir un terrain supplémentaire d'une surface de 1 532 m² issue de la division de la parcelle A641, pour l'agrandissement du cimetière.
- D'octroyer une concession à titre gracieux, à la famille Bession/Verany
- Autorise Monsieur le Maire, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 12

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus

Le Maire

Antoine ARENA

Secrétaire de séance

Marc GORSKI

Date de transmission de l'acte: 05/11/2025

Date de réception de l'AR: 05/11/2025

004-210400479-DE_036_2025-DE

A.G.E.D.I